



RAPPORT ANNUEL 2008

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

APERÇU

Radisson est une société d'exploration minière canadienne dont le siège social est situé à Rouyn-Noranda, au Québec. La Société a aussi un bureau à Toronto, en Ontario. Impliquée dans la découverte de gisements d'or, de molybdène et de métaux de base, la Société a des intérêts au 6 mai 2009, dans sept propriétés dans le Nord-Ouest québécois et dans une propriété dans le Nord-Ouest ontarien. Le principal actif de Radisson, la propriété O'Brien, couvre 617,48 ha dans la partie ouest du canton de Cadillac (Québec), au cœur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi. Cette propriété comprend l'ancienne mine O'Brien, reconnue pour ses teneurs élevées en or et considérée comme le principal producteur d'or dans le camp minier de Cadillac lorsqu'elle était en activité, soit du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante. Radisson se concentre actuellement sur la zone 36 Est, une nouvelle zone découverte 2 500 pieds à l'est de l'ancienne mine O'Brien dont les teneurs élevées en or sont comparables à celles de l'ancienne mine. En 2008, la Société a complété avec succès une campagne de forage sur les propriétés avoisinantes O'Brien et Kewagama et souhaite maintenant entreprendre l'échantillonnage en vrac sous terre de la zone 36 Est (propriété O'Brien), à la condition de disposer du financement nécessaire pour réaliser ces travaux.

L'objectif de l'échantillonnage en vrac est d'accéder à la partie supérieure de la zone 36 Est via une rampe et de prouver la continuité et les teneurs de cette structure aurifère. Du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante, la teneur historique de la mine O'Brien était 0,448 oz/t après récupération. Au cours de cette période, 587 121 onces d'or ont été produites à partir des 1 310 356 tonnes de minerai extraites. La direction espère que la teneur en or après récupération de l'échantillon en vrac recueilli sous terre sur la zone 36 Est soit similaire à celle de la mine O'Brien.

Selon le rapport conforme à la Norme canadienne 43-101 réalisé par Scott Wilson RPA et daté du 9 mai 2007, les ressources de la zone 36 Est au-dessus du niveau 2 000 (pieds) sont supérieures à 200 000 onces d'or, en utilisant une teneur non coupée similaire à celle de l'ancienne mine O'Brien. Scott Wilson RPA mentionne dans son rapport qu'il est d'avis qu'il existe un fort potentiel pour augmenter les ressources de la zone 36 Est au-dessus du niveau 2 000 (pieds) et d'en découvrir de nouvelles en profondeur et latéralement, vers l'est. Il recommande aussi la réalisation d'échantillonnage en vrac souterrain. Radisson retient 100% de la propriété Kewagama qui est adjacente et considérée comme son deuxième projet d'or en importance.

Au cours des dernières années, d'importants gisements d'or ont été découverts dans le camp minier de Cadillac par IAMGOLD, Agnico-Eagle, Aurizon et Globex-Queenston.

Le troisième projet aurifère en importance de Radisson est la propriété Massicotte, un groupe de claims couvrant une superficie de 16 726 ha dans le Nord-Ouest québécois. Cette propriété est située immédiatement à l'est de la propriété Detour Lake Mine, une propriété de Detour Gold Corp. localisée dans le nord-est de l'Ontario et pour laquelle Detour Gold a annoncé des ressources totalisant plus de 13,2 millions d'onces d'or dans la fosse. Ressources D'Ariane inc. poursuit l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans la propriété Massicotte en effectuant des travaux d'exploration 1,5 M\$ avant le 31 août 2010 et en versant à Radisson un montant d'argent et des actions de Ressources D'Ariane. Le levé géophysique aérien réalisé par D'Ariane révèle l'extension de la structure minéralisée de Detour Gold sur la propriété Massicotte. Cette propriété de Radisson couvre aussi la faille aurifère régionale Massicotte sur plus de 15 km, incluant les indices Lynx, Rambo et Lap 3, avec des valeurs respectives de 7,8 g/t Au sur 7,2 m, de 6,3 g/t Au sur 2,7 m et de 24,1 g/t Au sur 2,4 m.

Assemblée annuelle

Le 26 juin 2009, à 14 h 00
Best Western/Albert Centre-ville
84 avenue Principale
Salle Raglan
Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4P2

Table des matières

APERÇU	1
FAITS SAILLANTS 2008.....	3
MESSAGE AUX ACTIONNAIRES.....	4
RAPPORT DE GESTION.....	6
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX	
RAPPORTS FINANCIERS.....	18
ÉTATS FINANCIERS	19

Conventions :

Montants en dollars canadiens, à moins d'indication contraire

Unités selon le système métrique, à moins d'indication contraire

FAITS SAILLANTS 2008

Mars	Fin du programme de forage sur les propriétés O'Brien et Kewagama débuté à l'automne 2007.
Mars	Financement de 520 000 \$ afin d'augmenter le fond de roulement.
Avril à Sept.	Négociation sur un éventuel partenariat avec Mines Aurizon pour l'option des propriétés O'Brien et Kewagama qui fut ultimement jugé inacceptable par Radisson.
Octobre à Déc.	Programme de forage sur les propriétés O'Brien, Kewagama et Lépine avec des résultats très encourageants sur les propriétés O'Brien et Kewagama.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Nous, Radisson, sommes heureux de vous présenter notre rapport annuel 2008 et vous invitons à en prendre connaissance.

Radisson est une société d'exploration minière ayant des bureaux à Rouyn-Noranda, au Québec, et à Toronto, en Ontario. Impliquée dans la découverte de gisements d'or, de molybdène et de métaux de base, la Société a des intérêts au 6 mai 2009, dans sept propriétés dans le Nord-Ouest québécois et dans une propriété dans le Nord-Ouest ontarien. Le principal actif de Radisson, la propriété O'Brien, couvre 617,48 ha dans la partie ouest du canton de Cadillac (Québec), au cœur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi. Au cours des dernières années, d'importants gisements d'or ont été découverts dans le camp minier de Cadillac à proximité de la propriété O'Brien et de sa voisine Kewagama par IAMGOLD, Agnico-Eagle, Aurizon et Globex-Queenston.

La propriété O'Brien comprend l'ancienne mine O'Brien, reconnue pour ses teneurs élevées en or et considérée comme le principal producteur d'or dans le camp minier de Cadillac lorsqu'elle était en activité, soit du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante. Radisson se concentre actuellement sur la zone 36 Est, une nouvelle zone découverte 2 500 pieds à l'est de l'ancienne mine O'Brien dont les teneurs élevées en or sont comparables à celles de l'ancienne mine. En 2008, la Société a complété avec succès une campagne de forages sur les propriétés avoisinantes O'Brien et Kewagama et souhaite maintenant entreprendre l'échantillonnage en vrac sous terre de la zone 36 Est (propriété O'Brien), à la condition de disposer du financement nécessaire pour réaliser ces travaux. Le 16 mars 2009, Radisson annonçait qu'elle avait conclu un protocole d'entente (PE) non contraignant avec AusCan Gold Pty Ltd pour effectuer un tel financement.

Selon ce protocole d'entente, AusCan déboursait 25 000 000 \$ CAN sur une période d'environ trois (3) ans pour financer l'échantillonnage en vrac souterrain de la zone 36 Est, sur la propriété O'Brien (100 % Radisson). Si le financement était complété selon les échéances, AusCan pouvait alors acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété O'Brien. Les parties prévoyaient signer l'entente définitive ayant force obligatoire concernant ce sujet au plus tard le 1^{er} mai 2009, sous réserve d'une vérification diligente satisfaisante, et ce, pour chaque partie. AusCan effectuait alors le premier versement prévu dans l'entente. Le 4 mai 2009, devant l'incapacité d'AusCan d'effectuer le premier versement prévu dans le protocole d'entente, Radisson a annulé l'entente avec AusCan et recherche maintenant une solution de remplacement pour financer le programme d'échantillonnage en vrac. Entretemps, nous avons avisé AusCan que si elle complète le financement en cours et si Radisson ne s'est pas engagé dans un autre financement, Radisson sera prêt à renouveler l'entente avec cette dernière.

L'objectif de l'échantillonnage en vrac est d'accéder à la partie supérieure de la zone 36 Est via une rampe et de prouver la continuité et les teneurs de cette structure aurifère. Du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante, la teneur historique de la mine O'Brien était 0,448 oz/t après récupération. Au cours de cette période, 587 121 onces d'or ont été produites à partir des 1 310 356 tonnes de minerai extraites. La direction espère que la teneur en or après récupération de l'échantillon en vrac recueilli sous terre sur la zone 36 Est soit similaire à celle de la mine O'Brien, une mine reconnue pour ses teneurs élevées en or et considérée comme le principal producteur d'or dans le camp minier de Cadillac lorsqu'elle était en activité.

Selon le rapport conforme à la Norme canadienne 43-101 réalisé par Scott Wilson RPA et daté du 9 mai 2007, les ressources de la zone 36 Est au-dessus du niveau 2 000 (pieds) sont supérieures à 200 000 onces d'or et ce, en se basant sur des ressources indiquées de 270 000 tonnes à une teneur non coupée de 0,56 oz/t Au et des ressources inférées estimées à 182 000 tonnes à une teneur en or non coupée de 0,37 oz/t. De telles teneurs non coupées sont similaires à celles de l'ancienne mine O'Brien. Scott Wilson RPA mentionne dans son rapport qu'il est d'avis qu'il existe un fort potentiel pour augmenter les ressources de la zone 36 Est au-dessus du niveau 2 000 (pieds) et d'en découvrir de nouvelles en profondeur et latéralement, vers l'est. Il recommande aussi la réalisation d'échantillonnage en vrac souterrain.

Même si nous sommes à la recherche de partenaires pour la propriété O'Brien, Radisson conserve ses droits (100 %) sur la propriété voisine Kewagama, propriété que la direction considère comme son deuxième projet aurifère en importance, le troisième étant la propriété Massicotte, un groupe de claims couvrant une superficie de 24 664 hectares dans le Nord-Ouest québécois. Cette propriété de Radisson est située immédiatement à l'est de la propriété Detour Lake Mine, une propriété de Detour Gold Corp. localisée dans le nord-est de l'Ontario et pour laquelle Detour Gold a annoncé des ressources totalisant plus de 13,2 millions d'onces d'or dans la fosse. Ressources D'Arianne inc. poursuit l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans la propriété Massicotte en défrayant 1,5 M\$ avant le 31 août 2010 et en versant à Radisson un montant d'argent et des actions de Ressources D'Arianne. Le levé géophysique aérien réalisé par D'Arianne révèle l'extension de la structure minéralisée de Detour Gold sur la propriété Massicotte. Cette propriété de Radisson couvre aussi la faille aurifère régionale Massicotte sur plus de 15 km, incluant les indices Lynx, Rambo et Lap3, avec des valeurs respectives de 7,8 g/t Au sur 7,2 m, de 6,3 g/t Au sur 2,7 m et de 24,1 g/t Au sur 2,4 m.

Radisson a amélioré la position de son fonds de roulement en vendant ses propriétés Destor et Lépine à Clifton Star Ressources Inc. en contrepartie de 250 000 \$ ainsi qu'une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie pour la propriété Destor, redevance non assujettie à un rachat par l'acheteur. Afin d'arriver à une entente avec Clifton Star, Radisson a été en mesure de racheter et d'annuler un tiers (1/3) de la redevance de 3 % détenue par IAMGOLD sur la propriété Lépine au coût de 10 000 \$ comptant et de 125 000 actions de classe A de Radisson. Nous ne considérons pas ces propriétés comme étant des actifs de premier plan pour Radisson. Notre fonds de roulement a aussi bénéficié du paiement de 11 881,13 \$ et de 1613 actions de Goldcorp Inc. (la valeur marchande actuelle de l'action est de 32,60 \$) relativement à la vente d'une propriété effectuée il y a plusieurs années.

Finalement, n'oublions pas que la majorité de nos activités d'exploration ayant lieu dans la province de Québec, au Canada, Radisson profite des bénéfices d'un gouvernement éclairé offrant des incitatifs vigoureux favorisant l'exploration minière. Par exemple, Québec prévoit un remboursement comptant ou un crédit d'impôt de 35 % à 45 % des dépenses admissibles d'exploration.

Sans ignorer la fragilité actuelle de l'économie mondiale, Radisson est confiante en ce qui concerne les perspectives d'avenir de votre Société.

Sincèrement,



Dale M. Hendrick, ing.
Président du conseil



Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président et chef de la direction

Le 6 mai 2009

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion doit être lu parallèlement aux états financiers annuels de la Société au 31 décembre 2008. Les états financiers de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La devise utilisée pour la présentation est le dollar canadien (CAN) et tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Ce rapport de gestion daté du 6 mai 2009 a été préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1 et approuvé par le conseil d'administration de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui reflètent, à la date du rapport de gestion, les attentes, estimations et projections de la Société quant à ses opérations, à l'industrie minière en général et à l'environnement économique dans lequel elle évolue. Bien que raisonnables, ces énoncés comportent un certain élément de risque et d'incertitude de sorte qu'il n'y a aucune garantie qu'ils seront réalisés. Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de façon importante de ceux mentionnés ou prévus dans ces énoncés prospectifs.

PERFORMANCE GLOBALE

La Société détient un portefeuille de 8 propriétés qui couvrent une superficie totale de 28 036 hectares au Québec et en Ontario. Sept propriétés sont situées dans le Nord-Ouest québécois alors qu'une propriété est localisée dans la région de Dryden dans le Nord-Ouest ontarien.

PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

La Société détient un portefeuille de 7 propriétés qui couvrent une superficie totale de plus de 27 507 hectares dans le Nord-Ouest québécois. Elles sont toutes situées à l'intérieur de la prolifique ceinture de roches vertes archéennes de l'Abitibi. Le régime politique est stable au Canada, mais il n'y a aucune autorité qui offre autant que le Québec en termes d'avantages fiscaux (selon les régions, remises variant de 35 % à 45 % des dépenses admissibles d'exploration), d'accès à une main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'à des fournisseurs reconnus pour leur expertise dans le domaine minier.

Au cours de la dernière année, Radisson a abandonné quatre projets au Québec : La Reine (molybdène, or), Preissac (nickel), RM Nickel (nickel, cuivre, platine, palladium, or) et Potrack (cuivre, zinc, or, argent).

Les travaux de forage au diamant se sont concentrés sur les propriétés O'Brien, Kewagama et Destor/Duchesne.

PROPRIÉTÉS O'BRIEN ET KEWAGAMA

Les propriétés O'Brien (617 hectares) et Kewagama (112 hectares) sont détenues à 100 % par la Société. Elles sont localisées à environ six kilomètres à l'ouest de la propriété aurifère Lapa de Mines Agnico-Eagle Ltée (1,4 M oz) et immédiatement à l'ouest du projet conjoint Wood-Pandora de Globex et Queenston sur lequel de nouvelles zones aurifères ont été mises à jour en 2006 (Zone Ironwood, Zones C et D).

Depuis 2004, les travaux d'exploration menés par Radisson se sont concentrés sur la Zone 36 Est. Ils ont permis de confirmer que celle-ci se poursuivait à l'est jusqu'au puits Kewagama, et que verticalement, elle était toujours présente à une profondeur de 1 400 m, accroissant ainsi considérablement le potentiel pour augmenter les ressources existantes.

En 2007, M. Luke Evans de Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« Scott Wilson RPA ») a évalué les ressources minérales de la zone 36 Est à partir des données antérieures des forages en surface et sous terre disponibles en avril 2007. En utilisant la méthode traditionnelle d'estimation des ressources par blocs sur section longitudinale et en considérant une teneur de coupure de 0,17 oz/t d'or (5,83 g/t), les ressources s'établissent comme suit :

ESTIMATION DES RESSOURCES DE LA ZONE 36 EST, MINE O'BRIEN – 9 MAI 2007

Classification	Épaisseur horizontale (pi)	Tonnage (tonnes courtes)	Teneur en or non coupée (oz/t)	Teneur en or coupée (oz/t)	Onces d'or coupées (oz)
Ressources indiquées	4,7	270 000	0,56	0,36	97 100
Ressources inférées	4,6	182 000	0,37	0,29	53 700

L'épaisseur horizontale des ressources indiquées varie de 4,0 (1,22 m) à 8,7 pieds (2,65 m), l'épaisseur moyenne étant de 4,7 pieds (1,43 m). La minéralisation de la zone 36 Est est affectée par la coupure des fortes teneurs, le contenu global en or se trouvant ainsi diminué d'environ 30 %.

Le programme de forage, qui a débuté en novembre 2007, s'est poursuivi jusqu'en mars 2008. Il a consisté essentiellement à vérifier les blocs de ressources des veines identifiées dans le rapport 43-101 sur les ressources de la zone 36 Est (Luke Evans, Scott Wilson RPA, mai 2007). C'est ainsi que 36 forages totalisant 5 102,4 m (16 738 pi) ont été effectués sur ceux-ci. Les meilleurs résultats comprennent 1,31 m à 9,26 g/t Au (OB07-120), 0,43 m à 24,86 g/t Au (OB07-132) et 0,88 m à 12,24 g/t Au (OB08-142). En plus des forages intercalaires, deux forages (OB08-149 et 150) ont été positionnés afin de vérifier une zone relativement peu explorée entre la zone 36 Est et la mine Kewagama. Le forage OB08-149 a recoupé quatre zones minéralisées en or, incluant une section de 1,04 m avec des teneurs de 96,72 g/t Au (non coupée) ou de 27,36 g/t Au (coupée à 68,6 g/t Au).

À la fin de 2007, des négociations avaient été entreprises avec Les Mines Aurizon Itée (Aurizon) qui s'était montrée intéressée à devenir notre partenaire sur le projet. En septembre 2008, Aurizon procédait depuis près de six mois à une vérification diligente de la Propriété comme convenu dans la lettre d'intention (LOI) datée du 14 avril 2008. Selon les termes de cette LOI, Aurizon pouvait acquérir jusqu'à 50 % d'intérêt dans la Propriété, à condition d'y réaliser une étude de faisabilité. Par la suite, Aurizon a demandé le droit d'obtenir un intérêt de 75 % en retour de la réalisation de cette étude, proposition que Radisson a refusée.

À la suite de cette décision, Radisson a révisé toutes les informations disponibles des travaux de surface et sous terre afin d'établir de nouvelles cibles de forage. C'est ainsi qu'à l'automne 2008, un programme de forage d'exploration ciblait trois secteurs prioritaires sur les propriétés aurifères O'Brien et Kewagama : l'extension vers l'est de la zone 36 Est, le secteur compris entre la zone 36 Est et la mine Kewagama ainsi que l'extension, selon leur plongée, des zones aurifères sous les anciens chantiers à Kewagama. Quatorze forages au diamant totalisant 6 899 mètres ont été complétés lors de l'automne 2008.

Trois sondages, OB08-153B, 161 et 162 (le sondage OB08-152 a été interrompu dans la faille Cadillac), ont vérifié l'extension est de la zone 36 Est et, plus particulièrement, les fortes teneurs aurifères obtenues dans le forage OB08-149. Les résultats d'analyses incluent une teneur de 13,9 g/t d'or sur 2,3 m pour le sondage OB08-153B ainsi que des teneurs de 12,28 g/t Au sur 1,48 m et de 17,45 g/t Au sur 0,87 m pour le sondage OB08-161.

Les sondages KW08-155A, 157 et 158 ont été réalisés dans le secteur compris entre la zone 36 Est et l'ancienne mine Kewagama. Le sondage KW08-157 a recoupé une mince zone à forte teneur titrant 480,9 g/t Au sur 0,3 m. De plus, dans le sondage KW08-155A, plusieurs veines de quartz à fortes teneurs ont été recoupées à l'intérieur des roches sédimentaires du Groupe de Cadillac avec des valeurs telles que 23,0 g/t Au sur 0,67 m et 35,14 g/t Au sur 0,3 m. Vers l'est, dans le prolongement stratigraphique de la mine O'Brien, le sondage KW08-155A a traversé une large zone minéralisée à faible teneur dont la teneur moyenne est de 2,38 g/t Au sur 13,7 m.

Sur le site de l'ancienne mine Kewagama, sept forages, KW08-151, 154, 156, 159, 160, 163A et 164, ont été complétés. Les résultats d'analyses pour les sondages KW08-151 et KW 08-156 ont donné respectivement une teneur de 4,9 g/t Au sur 3,0 m et une teneur de 6,6 g/t Au sur 2,0 m. Le sondage KW08-164, situé à près de 160 m sous la zone d'exploitation de la mine Kewagama, a une large zone fortement altérée dont la teneur est de 1,90 g/t Au sur 13,7 m ainsi qu'une seconde zone titrant 13,4 g/t Au sur 0,3 m.

Le 16 mars 2009, la Société a signé un protocole d'entente (PE) non contraignant avec AusCan Gold Pty Ltd, une société située à Sydney, en Nouvelle-Galles-du-Sud (Australie), entente permettant à AusCan d'acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété O'Brien (100 % Radisson). AusCan devait déboursier 25 000 000 \$ CAN sur une période d'environ trois ans pour financer l'échantillonnage en vrac souterrain de la zone 36 Est, sur la propriété O'Brien. AusCan n'ayant pas été en mesure de respecter les engagements financiers initiaux du protocole d'entente au 1^{er} mai 2009, Radisson a mis fin à l'entente et recherche actuellement de futurs partenaires de coentreprise. L'objectif de l'échantillonnage en vrac proposé est d'accéder à la partie supérieure de la zone 36 Est via une rampe et de prouver la continuité et les teneurs de cette structure aurifère.

PROPRIÉTÉ MASSICOTTE

Ce projet, d'une superficie totale de 24 664 hectares, forme un bloc de claims contigus localisé à 15 km à l'est de la mine Detour Lake où Detour Gold Corporation a annoncé récemment des ressources aurifères totales de plus de 13,2 millions d'onces d'or. Ces minéralisations aurifères sont associées à la zone de déformation régionale Sunday Lake qui est semblable aux zones de failles régionales bien connues de Destor-Porcupine et de Cadillac-Larder Lake le long desquelles se retrouve la majorité des gîtes d'or en Abitibi.

Les claims du Groupe Massicotte couvrent plus de 20 km le long de la zone de déformation Sunday Lake. Ils couvrent également sur plus de 15 km la zone de faille régionale aurifère de Massicotte où l'on retrouve les indices Lynx, Rambo et Lap 3 qui présentent respectivement des teneurs historiques en or de 7,8 g/t sur 7,2 m, 6,3 g/t sur 2,7 m et 24,1 g/t Au sur 2,4 m.

En juin 2007, Ressources D'Arianne inc. (D'Arianne) a signé un contrat d'option pour acquérir 50 % de l'intérêt que possède Radisson dans ses claims du camp minier de Detour Lake. Pour acquérir cet intérêt, D'Arianne devra, le ou avant le 31 août 2010, exécuter des travaux d'exploration totalisant 1,5 M\$, effectuer des paiements d'option totalisant 75 000 \$ CAN en espèces et émettre 300 000 actions de Ressources D'Arianne inc. à Radisson.

À l'été 2007, D'Arianne a entrepris les travaux de compilation et d'intégration de toutes les données géoscientifiques disponibles. Afin de localiser les anciens travaux et de vérifier les accès dans la partie sud-est de la propriété, de la prospection a aussi été effectuée.

En mars 2008, un levé géophysique hélicoptéré électromagnétique avec un système VTEM (domaine du temps) a été effectué sur le projet; plus de 1 000 km de lignes ont été couverts. Les résultats de ces travaux ont justifié l'acquisition de 119 nouveaux claims afin de couvrir des secteurs à haut potentiel de découverte.

D'Arianne a identifié 19 secteurs favorables à des minéralisations aurifères en se basant sur leur signature géologique et géophysique ainsi que par la présence de valeurs anormales en or. Au mois de juin 2008, huit secteurs ont été couverts par un levé test de géochimie de sol de type MMI (Metal Mobile Ion). Les résultats indiquent de faibles anomalies en or et en métaux de base (Cu, Zn et Ni). D'Arianne évalue actuellement ceux-ci avant d'entreprendre un levé de plus grande envergure.

Enfin, D'Arianne a entrepris une campagne de forage le 11 août 2008, mais celle-ci a dû être arrêtée à cause de problèmes techniques dus aux mauvaises conditions de terrain. Les travaux devraient reprendre en 2009.

PROPRIÉTÉ LA REINE

La propriété de molybdène (Mo) et d'or La Reine correspond à un groupe de 27 claims d'une superficie de 1 149 hectares dans le canton La Reine, à environ 10 km à l'ouest de la ville de La Sarre. La molybdénite est observée dans plusieurs veines de quartz associées au pluton granitique de La Reine. Les plus intéressantes sont les veines numéro 1 et 2 qui ont donné les meilleurs résultats tant en surface qu'en forage :

Tranchées	Forages
Veine 1 4,14 % Mo sur 0,6 m; 2,53 % Mo sur 0,7 m; 2,51 % Mo sur 0,8 m; 4,48 % Mo sur 0,8 m; 6,03 % Mo sur 1,0 m;	Veine 1 Trou # 13 : 2,80 % Mo sur 0,3 m; Trou # 14 : 2,55 % Mo sur 0,6 m; Trou # 15 : 0,30 % Mo et 70,5 g/t d'or sur 0,3 m; Trou # E-6 : 1,66 % Mo sur 0,4 m.
Veine 2 1,94 % Mo sur 0,9 m.	Veine 2 Trou # E-3 : 1,05 % Mo sur 0,4 m

En 2007, les travaux avaient dû être arrêtés plus tôt que prévu étant donné l'arrivée hâtive de la neige. En mai et juin 2008, de la coupe de lignes et de la cartographie ont été effectuées sur la propriété. La Société a décidé de retourner cette propriété aux vendeurs en juin 2008.

PROPRIÉTÉ PREISSAC

Cette propriété de nickel (Ni) est constituée de deux claims couvrant approximativement 85 hectares dans la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi. La minéralisation en sulfures de nickel se trouve dans une péridotite associée à une zone de contact entre des granites et des roches volcaniques mafiques. Cette propriété faisait partie de l'entente de la propriété La Reine et elle a donc été retournée aux vendeurs au mois de juin 2008.

PROPRIÉTÉ RM NICKEL

Radisson a complété un programme de forage au diamant de 519,5 m à l'automne 2007. Cela a permis de vérifier les zones minéralisées à forte et à faible teneur, ainsi que d'obtenir suffisamment de matériel de la zone à haute teneur pour pouvoir effectuer des tests métallurgiques. Un échantillon composite pesant 225 kg de carottes a été envoyé au laboratoire SGS Lakefield Research Limited (SGS), à Lakefield, en Ontario. La teneur moyenne de cet échantillon était de 2,72 % en cuivre, de 3,25 % en nickel, de 1,12 g/t en platine, de 5,05 g/t en palladium et de 0,22 g/t en or.

En mai 2008, Radisson a reçu les résultats de ces tests métallurgiques. Ceux-ci démontrent que la récupération du nickel et du cuivre de la propriété RM Nickel serait non rentable. En conséquence, Radisson n'a pas l'intention de poursuivre l'acquisition de cette propriété ni d'effectuer des paiements supplémentaires à cet égard. Cette propriété a été retournée au vendeur en juin 2008.

PROPRIÉTÉ POTRACK

La propriété d'or et de métaux de base Potrack est constituée de 34 claims couvrant une superficie de 528 hectares dans le canton de Queylus, au Québec. Elle est située à l'intérieur du camp minier de Chibougamau, soit dans la partie nord-est de la Ceinture de roches vertes archéennes de l'Abitibi, plus précisément à 25 km au sud de Chibougamau, tout près de la route 167.

La propriété couvre en partie les roches felsiques de la Formation de Waconichi, hôte de la mine Lemoine. Cette mine a produit 757 785 tonnes métriques à une teneur moyenne de 4,18 % de cuivre, 9,52 % de zinc, 4,56 g/t d'or et 82,26 g/t d'argent. Elle est parmi les gisements de sulfures massifs les plus riches du Canada en raison de ses teneurs en minerai.

La propriété Potrack a été très peu explorée, sauf pour des travaux de prospection qui ont mené à la découverte d'un bloc anguleux de sulfures massifs de 40 kg titrant 5,73 % Cu, 2,64 % Zn, 1,89 g/t Au et 42,20 g/t Ag. Cette minéralisation est similaire à celle de la mine Lemoine. Les travaux de prospection subséquents ont révélé la présence d'andésites et de rhyolites altérées sur la propriété, confirmant le potentiel d'y découvrir des minéralisations de type sulfures massifs.

De la coupe de lignes (45 km), un levé magnétique (45 km) ainsi qu'un levé électromagnétique de type MaxMin II (38 km) ont été complétés en juin 2008. Les résultats sont décevants, car ces levés n'ont pas détecté d'anomalies géophysiques.

La cartographie et la prospection ont été complétées en juillet 2008 et il n'y a pas d'anomalies géochimiques significatives. La propriété a donc été retournée aux vendeurs à l'automne 2008.

PROPRIÉTÉ DESTOR/DUQUESNE

Ce projet comprend les propriétés Destor (8 claims) et Lépine (22 claims) qui étaient détenues à 100 % par Radisson et qui couvrent respectivement une superficie de 195 et 330 hectares dans le canton Destor, à environ 30 km au nord de Rouyn-Noranda, Québec. Ce projet se situe dans le camp minier de Rouyn-Noranda à l'intérieur de la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Il est localisé le long de la zone de déformation Destor Porcupine, immédiatement à l'est de la propriété Duquesne de Clifton Star Resources Inc (Clifton Star) où le forage DQ-08-50 a donné une teneur de 113,80 g/t Au sur 3,60 m dans la Zone 20B. Dans le même trou, une teneur de 4,15 g/t Au sur 3,10 m a été obtenue pour la Zone 20A alors que la Veine 10 a donné une teneur de 7,51 g/t Au sur 1,50 m (communiqué de presse du 14 juillet 2008).

La minéralisation aurifère sur le projet Duquesne se retrouve dans des zones de silicification intense, elle est aussi spatialement associée à des intrusions porphyriques (Zones 10 et 20) le long de contact entre des gabbros et des komatiites fortement altérées. Les zones aurifères les plus importantes se situent entre 100 et 200 m au nord de la zone de déformation de Destor Porcupine.

Le projet Destor/Duquesne couvre 1 400 m de lithologies favorables le long de la zone de déformation Destor Porcupine. Dans le passé, il a été travaillé par de nombreuses sociétés d'exploration, les derniers travaux furent effectués par Hemlo Gold en 1993-1994. Plusieurs zones aurifères ont été identifiées sur ce projet, les deux principales étant la Zone Grise et la Zone Lépine. Ces deux zones représentent possiblement les extensions vers l'est des structures aurifères explorées présentement par Clifton Star sur leur propriété Duquesne, immédiatement à l'ouest.

Le 20 octobre 2008, un programme de forage au diamant a débuté sur le projet et il s'est terminé le 30 novembre. Un total de 1 808 m de forage répartis sur deux trous de forage ont été effectués. Les meilleurs résultats ont été une teneur de 3,6 g/t sur 0,8 m dans le forage DQ08-21 (Zone grise) et de 1,1 g/t sur 0,8 m dans le forage DQ08-22 (Zone Lépine).

En avril 2009, Radisson a cédé à Clifton Star Resources inc. ses propriétés Destor et Lépine. En contrepartie de la vente de ces propriétés, Radisson recevra la somme de 250 000 \$ à la signature. De plus, Radisson obtiendra une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie non assujettie à un rachat par l'acheteur pour la propriété Destor. Les propriétés Destor et Lépine ne sont pas considérées comme étant des actifs de premier plan pour Radisson. Le produit de cette vente permettra à Radisson d'améliorer la position de son fonds de roulement.

AUTRES PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

En ce qui a trait aux autres projets, la Société recherche activement des partenaires et quelques compagnies se sont montrées intéressées à certains de ceux-ci et sont présentement en train de les évaluer. La Société continuera à évaluer et à générer de nouveaux projets à fort potentiel de découverte en or et en métaux de base. Selon sa capacité financière, des levés géophysiques et géochimiques pourraient être effectués sur le projet Douay afin de définir les cibles de forage.

PROPRIÉTÉS EN ONTARIO

Des propriétés optionnées en 2005 pour leur potentiel en molybdène dans le comté de Dryden, la Société n'a conservé qu'une seule propriété, soit la propriété Highway d'une superficie de 512 hectares. Elle en a fait l'acquisition complète le 1er octobre 2008.

PROMOTION

Au cours de l'année 2008, la Société a participé aux événements suivants :

- Mars 2008 PDAC International Trade Show & Investors Exchange
- Nov. 2008 Québec Exploration

Au cours de l'année 2008, des présentations ont été faites à certains investisseurs de Toronto.

FINANCEMENT PAR ACTIONS

Le 14 mars 2008, la Société a complété un placement privé de 520 000 \$. Le produit du placement a été affecté à son fonds de roulement.

PROGRAMME D'EXPLORATION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les travaux d'exploration s'élèvent à 1 732 296 \$. Les travaux ont consisté principalement en forage au diamant et autres travaux connexes d'exploration sur le projet O'Brien et Kewagama (1 332 457 \$) et Lépine (217 801 \$). D'autres travaux ont été faits sur les propriétés La Reine, RM Nickel et Potrack, mais par la suite ces projets ont été abandonnés, donc les frais afférents ont été radiés.

BOURSE

Les actions de la Société sont inscrites en bourse depuis 1986 sous le symbole RDS. Radisson fait partie de la catégorie 'sociétés émergentes' à la Bourse de croissance (TSX-V).

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Faits saillants des trois derniers exercices financiers

	Exercice terminé le 31 décembre		
	(en milliers de dollars sauf les montants par action)		
	2008	2007	2006
	\$	\$	\$
Actif total	6 825	7 620	5 521
Revenus	86	46	31
Perte nette	1 305	1 477	542
Perte nette par action	0,03	0,04	0,02
Dettes à long terme	0	0	0

Concernant son domaine d'activités, la Société ne génère pas de revenus réguliers et elle doit s'appuyer sur des émissions d'actions, des revenus d'options générés par ses propriétés et sur les revenus d'intérêts générés par ses placements pour pouvoir assumer ses dépenses courantes. Les revenus d'intérêts de 2008 ont augmenté en comparaison de l'exercice précédent, car Radisson a réussi à maintenir un niveau de placements plus élevé en 2008. Au cours du présent exercice, la Société a encaissé des revenus de location, pour une partie de ses installations, d'un organisme pour 2 400 \$ et d'une entreprise de forage pour 19 000 \$. Relativement à l'entente avec Ressources D'Arianne inc. (D'Arianne), Radisson a également encaissé un montant de 25 000 \$ en 2008 ainsi qu'un montant de 18 378 \$ en 2007. L'entente en question se poursuit donc et D'Arianne a respecté les conditions de l'engagement. Les revenus totaux sont donc plus élevés en 2008 en comparaison à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la perte avant impôts fut de 1 550 926 \$ comparativement à une perte avant impôts de 1 606 797 \$ en 2007. Les pertes avant impôts des deux derniers exercices sont comparables et ces pertes importantes s'expliquent par les opérations courantes de Radisson et proviennent principalement des dépenses liées au statut public de la Société. Les pertes se composent également de la radiation des projets miniers. Malgré la comparabilité des pertes, certains postes ont subi une variation importante qui est expliquée dans les lignes suivantes.

En comparant 2008 à 2007, on peut voir que la rémunération à base d'actions est beaucoup plus faible, soit une baisse de plus de 820 000 \$ qui s'explique par le fait que les octrois d'options ont été effectués en 2007. En comparant 2008 à 2007, l'augmentation de la radiation de frais d'exploration reportés et de propriétés minières se chiffre à plus de 763 000 \$. La variation est importante, mais elle n'est causée que par la chronologie des abandons de projets ainsi que par l'importance des montants en question. Il faut bien noter que ces radiations n'ont aucun impact sur la trésorerie de la Société, comme le démontre bien l'état des flux de trésorerie. On peut également voir que les honoraires professionnels sont demeurés stables en comparant les deux exercices, il en est de même pour la dépense d'experts et sous-traitants. On note également la stabilité de certaines dépenses, notamment au niveau des voyages et promotion et des loyers. Les frais généraux et d'administration ont augmenté de plus de 42 000 \$. Ceci est principalement dû à l'augmentation de l'impôt de la partie XII.6. Les salaires et charges sociales ont augmenté quelque peu, mais ne constitue pas une variation considérable. En outre, la Société avait également supporté en 2007 des frais de 68 500 \$ pour un film promotionnel sur l'ancienne mine O'Brien afin d'accroître sa visibilité en tant que société minière. Ce montant constituait une dépense non récurrente importante pour l'exercice précédent.

En analysant le détail des dépenses des quatre derniers trimestres, on en vient à la conclusion que la majorité des dépenses de Radisson sont quand même assez stables et prévisibles.

La direction de la Société continue à gérer de façon optimale les fonds disponibles pour ses opérations courantes et elle garde toujours pour objectif d'augmenter son niveau d'encaisse afin de pouvoir respecter ses engagements et également pour pouvoir passer à travers de la crise financière qui sévit en ce moment.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Revenu total	Perte nette	Perte de base et diluée par action
	\$	\$	\$
Mars 2007	6	(109)	(0,00)
Juin 2007	3	(227)	(0,005)
Septembre 2007	7	(867)	(0,02)
Décembre 2007	30	(274)	(0,01)
Mars 2008	14	(182)	(0,00)
Juin 2008	17	(652)	(0,01)
Septembre 2008	11	(437)	(0,02)
Décembre 2008	44	(33)	(0,00)

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la Société a émis des actions et des bons de souscription pour un montant global de 520 000 \$ en espèces, ce qui est nettement inférieur aux financements de 2007 qui totalisaient 2 529 000 \$ en espèces. Le montant de 520 000 \$ a par contre été affecté au fonds de roulement de la Société, ce qui a permis à celle-ci d'absorber ses frais d'administration. La direction de Radisson est quand même fière des résultats et elle est persuadée qu'elle pourra continuer le développement de la société. Les liquidités de la Société ont diminué de plus de 1 750 000 \$ de 2007 à 2008 et la grande partie de cet argent a été dépensée en frais d'exploration, soit environ 1 732 000 \$. Les sommes d'argent allouées aux travaux d'exploration étaient prévues, car elles sont reliées aux engagements pris lors de financements accreditifs passés.

Au 31 décembre 2008, la Société avait un montant de 159 809 \$ en encaisse, ce qui constitue une nette baisse comparativement à 2007. À ce moment, l'encaisse était alors de 16 733 \$ et les dépôts à terme étaient de 1 900 000 \$, dont 1 727 962 \$ étaient réservés pour faire des travaux d'exploration. Au 31 décembre 2008, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 122 767 \$ en comparaison à 176 666 \$ au 31 décembre 2007. La situation financière actuelle de la Société est donc plus difficile et les fonds disponibles ne seront pas suffisants pour pouvoir continuer les opérations pour un autre 12 mois supplémentaire. La direction doit donc obtenir du financement par actions.

Les sources de financement de la Société se font principalement sous la forme d'émission de capital-actions et le succès de celles-ci dépend des marchés des capitaux de risque, de l'attrait des investisseurs pour les sociétés d'exploration et du prix des métaux. Pour continuer ses activités d'exploration et pouvoir supporter ses activités courantes, Radisson devra maintenir et augmenter ses liens avec la communauté financière afin de pouvoir réaliser d'autres financements par actions.

À la suite de l'analyse de ses résultats annuels, la direction de la Société estime ses besoins de fonds pour supporter ses frais d'administration à environ 500 000 \$ pour l'année 2009. La direction a passé en revue l'ensemble des dépenses prévues et elle a effectué des compressions de dépenses pour ainsi limiter les frais fixes au maximum. Il y a eu des diminutions volontaires et temporaires au niveau des salaires et des réductions au niveau des frais de déplacement et de représentation. La Société surveille attentivement le niveau de ses dépenses administratives et elle revoit régulièrement son budget opérationnel. Il est clair que pour le moment Radisson aura de la difficulté à assumer lesdits frais futurs, mais elle travaille actuellement sur un financement très important qui a déjà fait l'objet d'un communiqué de presse en mars 2009. La vente des propriétés Lépine et Destor pour un montant de 250 000 \$ ainsi que l'apport de quelque 65 000 \$ en provenance de Goldcorp (au prix de l'action d'aujourd'hui) va diminuer la pression sur le fonds de roulement de la Société pour les mois à venir.

L'exercice de bons de souscription en circulation représente un financement potentiel. L'exercice d'options d'achat d'actions en circulation représente également un financement potentiel supplémentaire. Selon la direction de la Société, advenant le cas où le cours des actions de Radisson augmenterait de façon importante, une entrée d'argent massive serait prévisible; par contre, il n'est pas possible de prévoir le montant en question.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Date	Financement	Emploi du produit
Mars 2008	520 000 \$ en actions ordinaires et bons de souscription	Fonds de roulement

OBLIGATION ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les redevances sur les propriétés minières se détaillent comme suit :

- O'Brien : paiement au comptant de 1 million de dollars au moment de la mise en production commerciale
- Kewagama : 2 % NSR
- Highway : 2 % NSR avec possibilité de rachat moyennant la somme d'un million de dollars

QUATRIÈME TRIMESTRE

Au cours du dernier trimestre de 2008, la perte avant impôts fut d'environ 279 000 \$; la perte nette quant à elle, fut d'environ 33 000 \$. Au cours de ce trimestre, les dépenses importantes sont demeurées stables et sont notamment représentées par les postes "information aux actionnaires", "honoraires professionnels", "inscription et frais de registrariat" et "salaires et charges sociales". Au cours de son dernier trimestre, la Société a radié les propriétés minières Potrack, Grave Lake et Douay ainsi que les frais d'exploration s'y rapportant. Ce montant d'environ 162 000 \$ constitue la plus grosse dépense du dernier trimestre. Les frais généraux d'administration ont subi une importante hausse compte tenu de la comptabilisation, en décembre 2008, de la dépense d'impôt de la partie XII.6 qui se chiffre à plus de 50 000 \$. Ce montant est relié aux financements accréditifs effectués vers la fin de l'exercice 2007. Il n'y a eu aucune rémunération à base d'actions au cours du dernier trimestre. Au cours de quatrième trimestre, des rajustements de fin d'exercice ont eu lieu au niveau des impôts futurs, montant qui s'élève à plus de 246 000 \$, ce qui a eu pour effet de baisser considérablement la perte nette en comparaison avec les trois autres trimestres de l'exercice. Environ un million de dollars en travaux d'exploration ont été effectués au cours de ce trimestre, ce qui est un montant important. Ceci a permis à Radisson de terminer ses obligations concernant les financements accréditifs passés. Somme toute, ce trimestre se solde par des activités importantes d'exploration et par les rajustements d'usage de fin d'exercice.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET OBJECTIFS COMMERCIAUX

Dans le cours de ses activités administratives, la Société loue un bureau auprès du vice-président de Radisson. Au cours de l'année 2008, le montant de la location se chiffre à 4 800 \$.

M. Luc Simoneau, un administrateur de la Société, a reçu une somme totale de 3 026 \$ en échange de services spécialisés en informatique par l'intermédiaire d'une entreprise de consultation dont il est l'actionnaire principal.

M. Paul Cregheur, un administrateur de la Société, a reçu une somme totale de 5 572 \$ en rémunération pour la réalisation d'une étude de coût de différents projets.

Au cours de l'exercice, la Société a supporté des frais d'honoraires et sous-traitants s'élevant à 80 000 \$, avec le président du conseil d'administration, M. Dale Hendrick, lesquels ont été réglés sous la forme d'une émission d'actions.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information de la Société au sens du Règlement 52-109. Ces contrôles et procédures ont été évalués au 31 décembre 2008 et il a été conclu qu'ils étaient adéquats et efficaces.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au sens du Règlement 52-109. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, il n'y a eu aucun changement dans les contrôles qui aurait considérablement affecté ou, du moins, très probablement affecté les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS N'AYANT PAS DE REVENU SIGNIFICATIF

La Société fournit l'information sur les frais d'exploration reportés dans la note 8 des états financiers annuels terminés le 31 décembre 2008. La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

La Société n'a pas de frais reportés autres que les propriétés minières et les frais d'exploration reportés.

Concernant les informations présentées dans ce rapport de gestion sur les propriétés minières et frais d'exploration reportés, la direction a conclu que la dépréciation prise dans l'année 2008 est adéquate.

FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION

Voici le détail des frais généraux d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 :

Télécommunications	4 884 \$
Papeterie et frais de bureau	2 127 \$
Gestion des claims	4 047 \$
Frais de location	1 970 \$
Impôts de la partie XII.6	52 706 \$
Entretien et réparations	<u>270 \$</u>
Total	66 004 \$

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES :

a) Informations à fournir concernant le capital :

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Les obligations relatives à ce chapitre sont décrites à la note 18 des états financiers de la Société.

b) Instruments financiers :

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les recommandations des chapitres 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers - présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers. Ces normes remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ». Ces nouveaux chapitres accordent plus d'importance aux informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'à la façon dont la Société gère ces risques. Les obligations relatives à ces chapitres sont décrites à la note 17 des états financiers de la Société.

c) Continuité d'exploitation :

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les recommandations du chapitre 1400 « Normes générales de présentation des états financiers », qui exige de la direction qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Modifications comptables futures

a) Écarts d'acquisition et actifs incorporels :

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a notamment entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement » et de l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-27, « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », ainsi que certaines modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » afin de clarifier les critères de constatation des actifs, et à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-11, « Entreprises en phase de démarrage ».

Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation de l'information à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels des entités à but lucratif. Il clarifie la comptabilisation des actifs incorporels et traite de la comptabilisation des actifs incorporels générés en interne. Toutefois, les normes relatives aux écarts d'acquisition sont identiques à celles contenues dans le chapitre 3062. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 et la Société le mettra en vigueur au cours de son prochain exercice. La direction de la Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers.

b) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

Le Conseil canadien des normes comptables (CNC) envisage de faire converger les PCGR canadiens par les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les entreprises du secteur public. Cette convergence se fera sur une période de transition qui prendra fin le 1er janvier 2011 avec l'adoption des normes IFRS. Le CNC a annoncé, le 13 février 2008, que les IFRS seront nécessaires en 2011 pour les entreprises à but lucratif ayant des obligations publiques de rendre des comptes. La date d'application s'appliquera pour les états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices commençant au plus tard le 1er janvier 2011. La Société se soumettra à ces nouvelles normes selon le calendrier établi avec ces nouvelles règles. La Société est actuellement à développer son plan de conversion aux IFRS en mettant la priorité sur les normes susceptibles d'avoir un impact significatif. L'analyse porte également sur l'identification des différences entre les politiques comptables actuelles de la Société et les IFRS, sur l'évaluation de l'impact de la différence et, si nécessaire, sur l'analyse des différentes politiques qu'elle pourrait choisir d'adopter. Ces modifications de conventions comptables pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les conventions comptables importantes ainsi que celles qui requièrent le plus de jugement et d'estimations lors de l'établissement des états financiers de la Société se détaillent comme suit :

PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur, diminution faite de l'aide gouvernementale s'y rattachant, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement, inscrits aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats. Les conventions d'option et la vente de propriétés minières sont comptabilisées en appliquant le produit reçu en contrepartie du coût de la propriété et par la suite en contrepartie des frais d'exploration reportés. Tout excédent est comptabilisé aux revenus.

Ces actifs sont dévalués dans le cas où la Société ne prévoit pas effectuer d'autres travaux dans un avenir prévisible ou en l'absence de travaux pendant une période excédant trois ans.

RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La Société utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux administrateurs, membres de la direction, employés et autres fournisseurs de services. Selon cette méthode, la juste valeur des options à la date de l'attribution est inscrite aux résultats de l'exercice ou aux frais d'exploration reportés selon le cas avec une contrepartie au surplus d'apport sur la durée d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le surplus d'apport afférent ainsi que le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERES

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

FACTEURS DE RISQUE

RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION

L'exploration minière comporte un degré de risque élevé. Peu de propriétés explorées sont mises en production. Des formations rocheuses inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée, de la machinerie ou de l'équipement approprié ou adéquat sont d'autres risques que comporte l'exécution des programmes d'exploration.

Les facteurs économiques liés à la mise en valeur de propriétés de ressources sont tributaires de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des métaux, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les réclamations des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Il n'y a aucune certitude que les dépenses que la Société engagera dans l'exploration de ses propriétés minières donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de gisements de minerai commercialement exploitables.

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

La législation, les règlements et les mesures actuels et futurs en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et les normes environnementales font l'objet d'une évaluation constante et peuvent être haussées considérablement, ce qui pourrait nuire sérieusement aux opérations de la Société ou à son aptitude à mettre ses propriétés en valeur d'une façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société devra obtenir les approbations des autorités de réglementation et les approbations environnementales, et rien ne saurait garantir que ces approbations seront obtenues ou qu'elles le seront à temps. Le coût des changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété.

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA MISE EN VALEUR

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de sa capacité à obtenir le financement additionnel nécessaire. Rien ne saurait garantir qu'elle réussira à obtenir le financement requis. De plus, la mise en production de propriétés de ressources dépendra de l'utilisation des services d'un personnel expérimenté ou encore de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés de ressources qui peuvent fournir cette expertise.

COURS DES RESSOURCES

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent influencer sur la qualité marchande de l'or ou de tous autres minéraux découverts. Les cours des ressources ont fluctué considérablement, particulièrement durant les dernières années. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision.

RISQUES NON ASSURÉS

La Société peut devenir assujettie à la responsabilité découlant des éboulements, de la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités diminuerait ou pourrait éliminer les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'extraction.

AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

On peut trouver davantage de renseignements sur la Société sur SEDAR (www.sedar.com).

INSTRUCTION NATIONALE 51-102

Divulgarion, au 24 avril 2009, des données relatives aux titres en circulation

Actions de catégorie A en circulation : **49 700 699**
Bons de souscription : **1 000 000**

Nombre de Bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
1 000 000	0,32 \$	mars 2010

Options en circulation : **5 987 830**

Nombre d'options	Prix de levée	Date d'expiration
450 000	0,34 \$	21 octobre 2009
257 830	0,15 \$	2 mars 2010
175 000	0,30 \$	31 octobre 2010
800 000	0,235 \$	5 avril 2012
1 000 000	0,335 \$	10 octobre 2010
100 000	0,10 \$	10 février 2011
2 225 000	0,30 \$	13 juillet 2012
980 000	0,10 \$	10 mars 2014

Note : Au cours de l'année financière 2007, 656 876 options, à un prix d'exercice de 0,33 \$ jusqu'au 7 septembre 2009, ont été octroyées à un consultant pour les relations avec les investisseurs à être gagné sur une période de 12 mois. Au moment où le contrat a été annulé, six mois plus tard, 328 438 actions étaient exerçables. Le droit de gagner plus d'actions pouvant être exercées a été interrompu au même moment. Lesdites options sont en dehors du régime et ont fait l'objet d'une approbation par les actionnaires à l'assemblée annuelle de juin 2008.




Donald Lacasse, ing.
Vice-président, Chef des opérations financières et Secrétaire corporatif

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX RAPPORTS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel. La direction maintient un système de contrôle interne afin de présenter des états financiers fiables et de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs.

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent nécessairement des montants déterminés selon des estimations et des jugements provenant de la direction. Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., comptables agréés, ont été nommés vérificateurs externes de la Société par les actionnaires. Leur rapport présenté ci-dessous exprime une opinion sur les états financiers.

Le comité de vérification et les vérificateurs externes se réunissent annuellement, avec et sans la direction, afin de réviser les états financiers et de discuter de questions touchant la vérification. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société.



Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président et chef de la direction



Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières
et secrétaire corporatif

Rouyn-Noranda, Canada
Le 6 mai 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans de Ressources Minières Radisson inc. aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états des frais d'exploration reportés, des résultats et du résultat étendu, du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samsou Bélaei
Deloitte & Touche s.e.m.c.l. ¹

Rouyn-Noranda, Québec, Canada

Le 19 mars 2009
(le 1^{er} mai 2009 pour la note 14)

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 8130

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Bilans

Aux 31 décembre

	2008	2007
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	159 809 \$	16 733 \$
Dépôts à terme (note 3)	-	172 038
Débiteurs et crédits d'impôt à l'exploration	121 721	101 488
Frais imputables au prochain exercice	13 420	9 922
	294 950	300 181
Liquidités réservées à l'exploration (note 4)	-	1 727 962
Placements (note 5)	1 500	5 500
Immobilisations (note 6)	7 894	3 605
Propriétés minières (note 7)	418 674	849 868
Frais d'exploration reportés (note 8)	6 102 070	4 732 859
	6 825 088 \$	7 619 975 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	172 183 \$	123 515 \$
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs (note 9)	1 416 352	1 047 178
	1 588 535	1 170 693
Avoir des actionnaires :		
Capital-actions (note 10)	29 199 838	29 261 045
Surplus d'apport (note 11)	3 174 560	2 019 305
Bons de souscription et options octroyées aux courtiers (note 12)	79 000	1 076 923
Déficit	(27 211 595)	(25 906 741)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(5 250)	(1 250)
	(27 216 845)	(25 907 991)
	5 236 553	6 449 282
Engagements (note 13)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 14)		
	6 825 088 \$	7 619 975 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil :



Kenneth G. Morton, B. Comm.
Administrateur



Donald Lacasse, ing.
Administrateur

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des frais d'exploration reportés

Exercices terminés les 31 décembre

	2008	2007
Frais d'exploration :		
Forages	1 072 336 \$	250 601 \$
Géologie	422 945	229 735
Analyses	83 664	69 828
Coupe de lignes	39 700	59 120
Frais généraux d'exploration	113 651	81 107
	<hr/>	<hr/>
	1 732 296	690 391
Autres :		
Recouvrement de crédits d'impôt à l'exploration	-	(35 812)
Cession de frais d'exploration	-	(8 620)
Radiation de frais d'exploration reportés	(363 085)	(37 667)
	<hr/>	<hr/>
	(363 085)	(82 099)
Augmentation des frais d'exploration reportés	<hr/>	<hr/>
	1 369 211	608 292
Solde au début de l'exercice	4 732 859	4 124 567
Solde à la fin de l'exercice	<hr/>	<hr/>
	6 102 070 \$	4 732 859 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des résultats et du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre

	2008	2007
Revenus :		
Intérêts	39 941 \$	27 983 \$
Autres	21 400	-
Options sur propriété minière	25 000	18 378
	86 341	46 361
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux	204 282	187 981
Rémunération à base d'actions	78 332	899 869
Experts et sous-traitants	175 889	169 174
Honoraires professionnels	117 770	117 853
Voyages et promotion	30 873	34 353
Informations aux actionnaires	42 351	24 273
Film promotionnel	-	68 500
Inscriptions et frais de registrariat	16 656	39 635
Loyer et frais d'occupation	5 400	4 800
Papeterie et dépenses de bureau	10 504	9 623
Assurances, taxes et licences	28 420	16 766
Intérêts et frais bancaires	1 104	1 418
Frais généraux d'administration	66 004	23 901
Amortissement des immobilisations	2 029	1 545
Radiation de frais d'exploration reportés	363 085	37 667
Radiation de propriétés minières	453 794	15 800
Maintien d'un site minier	40 774	-
	1 637 267	1 653 158
Perte avant impôts sur les bénéfices et impôts miniers	(1 550 926)	(1 606 797)
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers (économie) (note 9)	(246 072)	(129 749)
Perte nette	(1 304 854)\$	(1 477 048)\$
Perte de base et diluée par action	(0,03) \$	(0,04) \$
Autre élément du résultat étendu		
Variation des gains et pertes non réalisés sur placements disponibles à la vente		
Perte non réalisée survenue au cours de l'exercice	(4 000)\$	(1 250)\$
Résultat étendu	(4 000)\$	(1 250)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre

	2008	2007
Déficit		
Solde au début	(25 906 741)\$	(24 429 693)\$
Perte nette	(1 304 854)	(1 477 048)
Solde à la fin	(27 211 595)\$	(25 906 741)\$
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début	(1 250)\$	- \$
Autre élément du résultat étendu	(4 000)	(1 250)
Solde à la fin	(5 250)\$	(1 250)\$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation :		
Perte nette	(1 304 854)\$	(1 477 048)\$
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités :		
Amortissement des immobilisations	2 029	1 545
Honoraires réglés par l'émission de capital-actions	80 000	-
Rémunération à base d'actions	78 332	899 869
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers	(246 072)	(129 749)
Radiation de frais d'exploration reportés	363 085	37 667
Radiation de propriétés minières	453 794	15 800
Options sur propriété minière	-	(18 378)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	97 791	157 679
	(475 895)	(512 615)
Activités d'investissement :		
Variation des liquidités réservées à l'exploration	1 727 962	(1 445 420)
Variation des dépôts à terme	172 038	150 420
Acquisition d'immobilisations	(6 318)	-
Acquisition de propriétés minières	(5 000)	(116 000)
Augmentation des frais d'exploration reportés	(1 732 296)	(652 295)
Produit d'option sur propriété minière	-	25 000
	156 386	(2 038 295)
Activités de financement :		
Émission de capital-actions et de bons de souscription	520 000	2 529 000
Frais relatifs à l'émission d'actions	(57 415)	(168 143)
	462 585	2 360 857
Augmentation (diminution) de l'encaisse	143 076	(190 053)
Encaisse au début de l'exercice	16 733	206 786
Encaisse à la fin de l'exercice	159 809 \$	16 733 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 16)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

La Société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, procède à l'exploration de propriétés minières et elle n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

La direction révisé périodiquement sa décision de maintenir son portefeuille de propriétés.

La Société se spécialise principalement dans l'acquisition, l'avancement et le développement de propriétés minières de métaux précieux et de base. La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes et la capacité de la Société d'honorer ses engagements dépendent de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur, et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) dans un contexte de continuité d'exploitation. Toutefois, plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette hypothèse.

La Société a un historique de pertes et n'a pas de revenus d'exploitation autres que des revenus d'intérêts et d'options. La capacité de la Société à continuer ses opérations dans un contexte de continuité d'exploitation est tributaire de sa capacité à mobiliser un financement adéquat auprès de prêteurs, d'actionnaires et d'autres investisseurs. Il n'y a aucune assurance que la Société continuera d'obtenir les ressources financières supplémentaires, atteindra la rentabilité ou des flux de trésorerie positifs, ou les deux. Ces états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui pourraient être importants à la valeur comptable des actifs et des passifs et qui pourraient être nécessaires si la Société ne peut être en mesure de continuer à opérer dans un contexte de continuité d'exploitation.

1. Modifications de conventions comptables :

a) Informations à fournir concernant le capital :

Le 1^{er} janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Les obligations relatives à ce chapitre sont décrites à la note 18 des états financiers de la Société.

b) Instruments financiers :

Le 1^{er} janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les recommandations des chapitres 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers - présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers. Ces normes remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ». Ces nouveaux chapitres accordent plus d'importance aux informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'à la façon dont la Société gère ces risques. Les obligations relatives à ces chapitres sont décrites à la note 17 des états financiers de la Société.

c) Continuité d'exploitation :

Le 1^{er} janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les recommandations du chapitre 1400 « Normes générales de présentation des états financiers », qui exige de la direction qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

1. Modifications de conventions comptables (suite) :

Modifications comptables futures :

a) Écarts d'acquisition et actifs incorporels :

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a notamment entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement » et de l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-27, « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », ainsi que certaines modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » afin de clarifier les critères de constatation des actifs, et à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-11, « Entreprises en phase de démarrage ».

Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation de l'information à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels des entités à but lucratif. Il clarifie la comptabilisation des actifs incorporels et traite de la comptabilisation des actifs incorporels générés en interne. Toutefois, les normes relatives aux écarts d'acquisition sont identiques à celles contenues dans le chapitre 3062. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et la Société le mettra en vigueur au cours de son prochain exercice. La direction de la Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers.

b) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

Le Conseil canadien des normes comptables (« CNC ») envisage de faire converger les PCGR canadiens par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les entreprises du secteur public. Cette convergence se fera sur une période de transition qui prendra fin le 1^{er} janvier 2011 avec l'adoption des normes IFRS. Le CNC a annoncé, le 13 février 2008, que les IFRS seront nécessaires en 2011 pour les entreprises à but lucratif ayant des obligations publiques de rendre des comptes. La date d'application s'appliquera pour les états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices commençant au plus tard le 1^{er} janvier 2011. La Société se soumettra à ces nouvelles normes selon le calendrier établi avec ces nouvelles règles. La Société est actuellement à développer son plan de conversion aux IFRS en mettant la priorité sur les normes susceptibles d'avoir un impact significatif. L'analyse porte également sur l'identification des différences entre les politiques comptables actuelles de la Société et les IFRS, sur l'évaluation de l'impact de la différence et, si nécessaire, sur l'analyse des différentes politiques qu'elle pourrait choisir d'adopter. Ces modifications de conventions comptables pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

2. Principales conventions comptables :

a) Présentation des états financiers :

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société.

Détenus à des fins de transaction :

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les résultats. L'encaisse et les dépôts à terme sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

2. Principales pratiques comptables (suite) :

b) Instruments financiers (suite) :

Disponibles à la vente :

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Sauf ce qui est mentionné ci-dessous, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, et, à ce moment, le gain ou la perte cumulé sera transféré dans les résultats.

Les placements sont classés comme actifs disponibles à la vente. La juste valeur des placements est établie à partir des valeurs à la cote. Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs et crédits d'impôt à l'exploration sont classés comme prêts et créances.

Autres passifs :

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs.

Coûts de transaction :

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transactions liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif et les coûts de transactions liés aux autres passifs sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif :

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

c) Immobilisations et amortissements :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement de l'équipement et de l'équipement informatique est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

2. Principales pratiques comptables (suite) :

d) Propriétés minières et frais d'exploration reportés :

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur, diminution faite de l'aide gouvernementale s'y rattachant, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement, inscrits aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats. Les conventions d'option et la vente de propriétés minières sont comptabilisées en appliquant le produit reçu en contrepartie du coût de la propriété et par la suite en contrepartie des frais d'exploration reportés. Tout excédent est comptabilisé aux revenus.

Ces actifs sont dévalués dans le cas où la Société ne prévoit pas effectuer d'autres travaux dans un avenir prévisible ou en l'absence de travaux pendant une période excédant trois ans.

e) Actions accréditives :

Lorsque la Société engage le produit de l'émission d'actions accréditives en frais d'exploration, le coût des impôts futurs rattaché à l'écart temporaire qui en résulte est comptabilisé comme un coût de l'émission des actions en faveur des investisseurs au moment où la Société renonce à son droit aux déductions y afférentes.

f) Impôts sur les bénéfiques et impôts miniers :

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfiques. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Les impôts miniers réclamés sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés.

g) Rémunération à base d'actions :

La Société utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux administrateurs, membres de la direction, employés et autres fournisseurs de services. Selon cette méthode, la juste valeur des options à la date de l'attribution est inscrite aux résultats de l'exercice ou aux frais d'exploration reportés selon le cas avec une contrepartie au surplus d'apport sur la durée d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le surplus d'apport afférent ainsi que le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

h) Utilisation d'estimations :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Au cours des exercices indiqués, la direction a fait plusieurs estimations et posé des hypothèses d'évaluations importantes, dont des estimations portant sur la valeur de réalisation nette des débiteurs et crédits d'impôt à l'exploration, sur le caractère recouvrable des propriétés minières et des frais d'exploration reportés, l'évaluation de la rémunération à base d'actions, l'évaluation des impôts futurs et sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Ces estimations et les hypothèses d'évaluation ont été fondées sur les plus récents renseignements disponibles, sur les mesures que la direction prévoit prendre ainsi que sur des hypothèses à l'égard des conditions commerciales et des situations économiques à venir. Si les hypothèses d'évaluation et les estimations sous-jacentes sont modifiées, les montants inscrits pourraient être grandement différents.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

2. Principales pratiques comptables (suite) :

i) Perte par action :

La perte par action est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation était respectivement de 48 842 893 et de 41 001 345. La perte par action diluée n'est pas présentée, car l'effet est antidilutif.

3. Dépôts à terme :

	2008	2007
Total des dépôts à terme (4,40 %, échéant en septembre 2008)	- \$	900 000 \$
Liquidités réservées à l'exploration	-	(727 962)
Dépôts à terme à la fin	- \$	172 038 \$

4. Liquidités réservées à l'exploration :

Les fonds réservés à l'exploration représentent le produit de financement public et les crédits d'impôt à l'exploration non dépensés. Selon les restrictions imposées par ces sources de financement, la Société doit consacrer les fonds à l'exploration de propriétés minières.

Au 31 décembre 2007, la Société avait les sommes suivantes à dépenser en travaux d'exploration afin de se conformer aux exigences de financements accréditifs :

	2008	2007
Dépôts à terme	- \$	727 962 \$
Encaisse en fiducie	-	1 000 000
	- \$	1 727 962 \$

5. Placements :

	2008	2007
50 000 actions de Ressources D'Arianne inc., société publique	1 500 \$	5 500 \$

6. Immobilisations :

	2008		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement	4 749 \$	712 \$	4 037 \$
Équipement informatique	11 963	8 106	3 857
	16 712 \$	8 818 \$	7 894 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

6. Immobilisations (suite) :

2007			
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	10 394 \$	6 789 \$	3 605 \$

7. Propriétés minières :

	Solde au 31 décembre 2007	Acquisition *	Paiement d'option et radiation	Solde au 31 décembre 2008
Propriétés minières et actifs y afférents :				
O'Brien	342 789 \$	- \$	- \$	342 789 \$
Kewagama	9 950	-	-	9 950
Destor et Lépine	1	-	-	1
Douay	840	-	(840)	-
Highway	43 333	22 600	-	65 933
Massicotte	1	-	-	1
Grave Lake	4 843	-	(4 843)	-
La Reine	113 370	-	(113 370)	-
Preissac	8 721	-	(8 721)	-
RM Nickel	313 784	-	(313 784)	-
Potrack	12 236	-	(12 236)	-
	849 868 \$	22 600 \$	(453 794) \$	418 674 \$

	Solde au 31 décembre 2006	Acquisition *	Paiement d'option et radiation	Solde au 31 décembre 2007
Propriétés minières et actifs y afférents :				
O'Brien	342 789 \$	- \$	- \$	342 789 \$
Kewagama	9 950	-	-	9 950
Destor et Lépine	1	-	-	1
Douay	840	-	-	840
Highway	23 728	19 605	-	43 333
Massicotte	4 753	-	(4 752)	- 1
Grave Lake	12 880	7 763	(15 800)	4 843
La Reine	-	113 370	-	113 370
Preissac	-	8 721	-	8 721
RM Nickel	-	313 784	-	313 784
Potrack	-	12 236	-	12 236
	394 941 \$	475 479 \$	(20 552) \$	849 868 \$

* Les acquisitions incluent l'incidence fiscale liée aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale s'il y a lieu.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

8. Frais d'exploration reportés :

Propriétés minières	Solde au 31 décembre 2007	Frais d'exploration	Paiement d'option et radiation	Recouvrement de crédits d'impôt	Solde au 31 décembre 2008
O'Brien	3 763 014 \$	686 124 \$	- \$	- \$	4 449 138 \$
Kewagama	608 532	646 333	-	-	1 254 865
Douay	15 476	12 735	(28 211)	-	-
Highway	164 310	649	-	-	164 959
Massicotte	-	900	-	-	900
Grave Lake	34 730	-	(34 730)	-	-
La Reine	8 522	49 277	(57 799)	-	-
RM Nickel	137 427	23 590	(161 017)	-	-
Potrack	848	80 480	(81 328)	-	-
Lépine	-	217 801	-	-	217 801
Destor	-	14 407	-	-	14 407
	4 732 859 \$	1 732 296 \$	(363 085) \$	- \$	6 102 070 \$

La Société compte réclamer un crédit d'impôt provincial à l'exploration estimé à 351 000 \$ au 31 décembre 2008. Le montant sera constaté dans les registres de la Société si elle respecte les conditions requises aux fins de ce crédit.

Propriétés minières	Solde au 31 décembre 2006	Frais d'exploration	Paiement d'option et radiation	Recouvrement de crédits d'impôt	Solde au 31 décembre 2007
O'Brien	3 365 209 \$	421 735 \$	- \$	(23 930) \$	3 763 014 \$
Kewagama	557 823	53 759	-	(3 050)	608 532
Douay	15 476	-	-	-	15 476
Highway	111 536	52 774	-	-	164 310
Massicotte	3 740	4 880	(8 620)	-	-
Grave Lake	34 192	538	-	-	34 730
La Reine	-	9 035	-	(513)	8 522
RM Nickel	-	145 694	-	(8 267)	137 427
Potrack	-	900	-	(52)	848
Olsen Bay	18 855	538	(19 393)	-	-
Harper Lake	17 736	538	(18 274)	-	-
	4 124 567 \$	690 391 \$	(46 287) \$	(35 812) \$	4 732 859 \$

9. Impôts sur les bénéfices et impôts miniers :

L'économie d'impôts sur les bénéfices et impôts miniers aux résultats se compose des éléments suivants :

	2008	2007
Impôts futurs	(246 072) \$	(129 749) \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

9. Impôts sur les bénéfices et impôts miniers (suite) :

L'économie d'impôts attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition effectif combiné fédéral et provincial de 30,90 % (2007, 32,02 %) à la perte avant impôts en raison des éléments suivants :

	2008	2007
Perte avant impôts sur les bénéfices et impôts miniers	(1 550 926) \$	(1 606 797) \$
Économie d'impôts prévue calculée	(479 236)	(514 496)
Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments ci-dessous :		
Avantage fiscal lié aux pertes non comptabilisées	209 541	214 177
Modification des lois fiscales	35 842	(143 359)
Rémunération à base d'actions	24 205	288 077
Dépenses non déductibles – autres	7 233	451
Recotisation des années antérieures	(5 112)	13 716
Revenu taxable à un taux différent	(38 545)	11 685
Total de l'économie d'impôt sur les bénéfices et des impôts miniers	(246 072) \$	(129 749) \$

Les incidences fiscales des écarts temporaires qui donnent lieu à des parties importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs se présentent comme suit :

	2008	2007
Actifs d'impôts futurs :		
Placements	703 \$	- \$
Pertes autres qu'en capital et pertes en capital reportées	1 072 797	949 142
Frais d'émission	67 832	87 609
Immobilisations	61 477	60 932
Total des actifs d'impôts futurs bruts	1 202 809	1 097 683
Moins provision pour moins-value	(1 141 332)	(1 036 751)
Actifs d'impôts futurs nets	61 477	60 932
Passifs d'impôts futurs :		
Propriétés minières et frais d'exploration reportés	(1 477 829)	(1 108 110)
Passifs d'impôts futurs nets	(1 416 352) \$	(1 047 178) \$

Au 31 décembre 2008, la Société dispose des pertes aux fins fiscales suivantes pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été reconnu aux états financiers, se détaillent comme suit :

Pertes reportées disponibles aux fins fiscales :

2009	181 845 \$
2010	463 785
2014	298 367
2015	434 645
2026	537 650
2027	802 631
2028	809 059
	3 527 982 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

9. Impôts sur les bénéfices et impôts miniers (suite) :

Conformément au CPN 146, la Société constate l'impact fiscal lié aux actions accréditives émises seulement au moment où la Société dépose auprès des autorités fiscales les documents de renonciation aux crédits d'impôt rattachés aux dépenses. L'impact fiscal lié aux actions accréditives émises en 2007 s'élève à 542 392 \$ et a été comptabilisé en 2008.

10. Capital-actions :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions catégorie A, avec droit de vote et participantes, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions catégorie B, pouvant être émises en séries, dividende cumulatif ou non cumulatif au taux de base de la Banque du Canada au début de l'exercice majoré d'un pourcentage variant entre 1 et 5 %, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société au prix payé majoré de tout dividende déclaré sur ces actions, mais non encore payé, sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital-actions de la catégorie A de la Société se détaillent comme suit :

	2008		2007	
	Actions catégorie A	Montant	Actions catégorie A	Montant
Émis et payé :				
Solde au début	47 116 893	29 261 045 \$	39 392 851	26 763 088 \$
En espèces	2 000 000	441 000 (2)	1 333 334	400 000
Actions accréditives	-	-	5 555 556	2 100 000
Acquisition de propriétés minières	220 000	17 600	735 152	248 400
Exercice de bons de souscription	-	-	100 000	31 700 (3)
Honoraires d'experts et sous-traitants	238 806	80 000	-	-
Frais d'émission	-	(57 415)	-	(168 143)
Impact fiscal lié aux actions accréditives	-	(542 392)	-	(114 000)
Solde à la fin (1)	49 575 699	29 199 838 \$	47 116 893	29 261 045 \$

(1) 37 500 (37 500 en 2007) actions catégorie A sont en mains tierces et elles ne peuvent être transférées, hypothéquées, nanties ou autrement aliénées sans le consentement de l'Autorité des marchés financiers et de la Bourse de croissance TSX.

(2) Ce montant a été réduit de la juste valeur des bons de souscription au montant de 79 000 \$.

(3) Ce montant inclut la juste valeur des bons de souscription levés au montant de 2 700 \$.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

10. Capital-actions (suite) :

a) Options d'achat d'actions catégorie A :

Le 28 juin 2007, la Société a obtenu de l'Autorité des marchés financiers l'acceptation de la modification au régime d'options d'achat d'actions à prix fixe en faveur des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Un nombre de 6 millions d'actions catégorie A a été réservé pour émission éventuelle en vertu du plan. Le prix de levée de chaque option correspond au cours des actions de la Société à la date de l'attribution des options et la durée maximale d'une nouvelle option est maintenant de 5 ans. Les options accordées en vertu du régime modifié deviennent acquises immédiatement.

Un sommaire de la situation aux 31 décembre 2008 et 2007 est présenté ci-après :

Options	2008		2007	
	Actions	Prix de levée moyen pondéré	Actions	Prix de levée moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	5 757 830	0,30 \$	2 692 830	0,34 \$
Octroyées	-	-	4 025 000	0,30
Échues	(600 000)	0,31	(960 000)	0,41
Annulées	(250 000)	0,41	-	-
En cours à la fin de l'exercice	4 907 830	0,29 \$	5 757 830	0,30 \$
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	4 907 830	0,29 \$	5 757 830	0,30 \$

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 31 décembre 2008 :

Nombre d'options en cours	Prix de levée	Durée de vie moyenne Pondérée à courir (ans)	Nombre d'options pouvant être levées
257 830	0,15 \$	1,2	257 830
800 000	0,235	3,3	800 000
2 400 000	0,30	3,26	2 400 000
1 450 000	0,33 à 0,34	1,8	1 450 000
4 907 830	0,29 \$		4 907 830
Autres options octroyées à l'extérieur du régime			
656 876 (1)	0,33 \$	0,7	656 876

(1) Ces options ont été octroyées en 2007 à un consultant pour des services de relation avec les investisseurs.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

10. Capital-actions (suite) :

a) Options d'achat d'actions catégorie A (suite) :

Le tableau suivant présente la rémunération à base d'actions, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi et les hypothèses moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la charge de rémunération à base d'actions en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2008	2007
Rémunération à base d'actions	78 332 \$	899 869 \$
Volatilité prévue	-	88 %
Taux d'intérêt sans risque	-	4,47 %
Taux annuel des dividendes	-	0 %
Durée estimative	-	5 ans
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi	-	0,21 \$

b) Bons de souscription et options aux courtiers :

Au 31 décembre 2008, les bons de souscription et options aux courtiers suivants étaient en circulation et pouvaient être exercés comme suit :

	Nombre d'options octroyées aux courtiers	Nombre de bons de souscription
.		
En circulation au 31 décembre 2006	606 409	6 797 424
Exercés	-	(100 000)
Échus	-	(633 333)
En circulation au 31 décembre 2007	606 409	6 064 091
Octroyés	-	1 000 000
Échus	(606 409)	(6 064 091)
En circulation au 31 décembre 2008	-	<u>1 000 000</u>

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

10. Capital-actions (suite) :

b) Bons de souscription et options aux courtiers (suite) :

Prix de levée	Nombre de bons en circulation	Date d'échéance
0,32 \$	1 000 000	mars 2010

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la juste valeur des bons de souscription et options octroyées aux courtiers en utilisant le modèle d'évaluation de Black & Scholes pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2008	2007
Valeur des options octroyées aux courtiers	- \$	- \$
Valeur des bons de souscription	79 000 \$	- \$
Volatilité prévue	89 %	-
Taux d'intérêt sans risque	2,61 %	-
Taux annuel des dividendes	0 %	-
Durée estimative	2 ans	-

11. Surplus d'apport :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	2 019 305 \$	1 102 736 \$
Rémunération à base d'actions	78 332	899 869
Bons de souscription échus	962 409	16 700
Options aux courtiers échues	114 514	-
Solde à la fin de l'exercice	3 174 560 \$	2 019 305 \$

12. Bons de souscription et options octroyées aux courtiers :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	1 076 923 \$	1 096 323 \$
Bons de souscription octroyés	79 000	-
Bons de souscription échus	(962 409)	(16 700)
Bons de souscription exercés	-	(2 700)
Options aux courtiers échues	(114 514)	-
Solde à la fin de l'exercice	79 000 \$	1 076 923 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

13. Engagements :

Propriétés situées au Québec

Propriétés O'Brien et Kewagama :

Le 15 mars 1999, une convention d'achat et de vente, selon laquelle la Société a acheté les propriétés O'Brien et Kewagama, a été signée entre la Société, Breakwater Resources Inc. et 3064077 Canada inc., filiale de Breakwater Resources Inc. Grâce à cette transaction, la Société a acquis tous les droits sur les deux propriétés incluant toutes les infrastructures en place.

En contrepartie, la Société s'est engagée à payer un montant comptant de 1 000 000 \$ au moment de la mise en production commerciale, déduction faite des dépenses qui pourraient être engagées pour effectuer la restauration des parcs à résidus.

Une redevance de 2 % des produits nets d'affinage est payable à une tierce partie sur la propriété Kewagama, advenant une mise en production commerciale sur cette propriété.

Propriété Massicotte :

Conformément à une entente signée entre la Société et Van Horne, une filiale de PanCanadian Resources, et à la suite de la non-participation du partenaire, l'intérêt de Van Horne s'établit à 39,40 % et celui de la Société est de 60,60 %.

Le financement des travaux subséquents doit se faire au prorata des intérêts respectifs ou à défaut, l'intérêt indivis de la partie non participante sera dilué. Si l'intérêt d'un participant est dilué à 10 %, cet intérêt sera alors transféré à l'autre partie en considération d'une redevance de 1 % du revenu net (tel que défini à l'entente) provenant de l'usinage du minerai de ces titres miniers.

Dans l'éventualité où un des partenaires ne contribue pas dans deux programmes annuels consécutifs totalisant au moins 750 000 \$, son refus de contribuer à tout autre programme supplémentaire entraînera automatiquement une transformation de son intérêt en une redevance de 1 % du revenu net provenant de l'usinage du minerai de cette propriété.

En juin 2007, la Société a signé un contrat de vente avec Les Ressources D'Arianne inc. visant 50 % de l'intérêt dans la propriété. Les Ressources D'Arianne inc. doivent effectuer des travaux d'exploration pour un montant de 1 500 000 \$, effectuer des paiements en espèces pour 75 000 \$ et émettre 300 000 actions à Ressources Minières Radisson inc., et ce, sur une période de trois ans. Au 31 décembre 2008, la Société a reçu des paiements en espèces de 50 000 \$ et 50 000 actions.

Propriété La Reine :

En juin 2007, la Société a signé une entente d'option avec deux prospecteurs visant l'acquisition d'un intérêt de 100 % de la propriété *La Reine* dans le canton de Preissac au Québec. Afin de se conformer à cette entente, la Société devra effectuer un paiement en espèces de 15 000 \$ et devra émettre 800 000 actions de son trésor aux vendeurs sur trois ans. En date du 31 décembre 2008, et conformément à l'entente, la Société avait déjà émis 200 000 actions en plus d'avoir effectué un paiement de 15 000 \$ en espèces. Au 26 juin 2009 et 2010, la Société devait émettre 200 000 actions. La direction de la Société a décidé d'abandonner ce projet et a donc procédé à la radiation des frais en question.

Propriété Potrack :

En septembre 2007, la Société a signé une entente d'option avec deux prospecteurs visant l'acquisition d'un intérêt de 100 % de la propriété *Potrack* dans le canton de Queylus au Québec. Afin de se conformer à cette entente, la Société devra effectuer des paiements en espèces totalisant 30 000 \$, émettre des actions de son trésor équivalant à un montant de 30 000 \$ au vendeur et réaliser des travaux d'exploration pour un montant de 500 000 \$ sur une période de trois ans. En date du 31 décembre 2008, et conformément à l'entente, la Société avait déjà émis 15 152 actions en plus d'avoir effectué un paiement de 5 000 \$ en espèces. Au cours de la prochaine année, la Société devait émettre des actions pour un montant de 25 000 \$ et devait effectuer des paiements en espèces de 25 000 \$. La direction de la Société a décidé d'abandonner ce projet et a donc procédé à la radiation des frais en question.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

13. Engagements (suite) :

Propriété RM Nickel :

En octobre 2007, la Société a signé une entente avec un prospecteur visant l'acquisition d'un intérêt de 100 % de la propriété *RM Nickel* dans le canton de Beauchastel au Québec. Afin de se conformer à cette entente, la Société devra effectuer des paiements en espèces totalisant 250 000 \$ et émettre 2 000 000 actions de son trésor au vendeur sur deux ans. En date du 31 décembre 2008, et conformément à l'entente, la Société avait déjà émis 500 000 actions en plus d'avoir effectué un paiement de 75 000 \$ en espèces. Au 29 février 2008, la Société devait émettre 1 000 000 actions et devait effectuer un paiement en espèces de 100 000 \$ et au 31 août 2008, la Société devait émettre 500 000 actions et devait effectuer un paiement de 75 000 \$ en espèces. La direction de la Société a décidé d'abandonner ce projet et a donc procédé à la radiation des frais en question.

14. Événements postérieurs à la date du bilan :

a) Régime des droits

Le conseil d'administration de la Société a mis sur pied un régime de protection des droits des actionnaires (le Régime des droits) qui est entré en vigueur le 2 février 2009.

Le Régime des droits a été adopté pour assurer un traitement équitable à tous les actionnaires de Radisson advenant une offre publique d'achat des actions de classe A de la Société en circulation. Le Régime des droits permettra au conseil d'administration de Radisson (le Conseil) et aux actionnaires de disposer de plus de temps pour considérer toute offre publique d'achat non sollicitée. Le Régime des droits est destiné à décourager les offres publiques d'achat coercitives ou déloyales. Il donne aussi au Conseil le temps d'approfondir les possibilités de maximiser la valeur pour l'actionnaire. Le Régime des droits n'est pas conçu pour prévenir les offres publiques d'achat inévitables vis-à-vis les actionnaires de Radisson.

Le Régime des droits n'a pas été adopté en raison, ou en prévision, d'une proposition spécifique de prise de contrôle de Radisson. La Bourse de croissance TSX a approuvé le régime de protection conditionnellement à sa ratification et confirmation par les actionnaires dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur du Régime. Advenant que le Régime des droits n'ait pas été résilié en vertu des conditions prévues, celui-ci se terminera lors de la troisième rencontre annuelle des actionnaires de Radisson suivant la date d'entrée en vigueur, à moins que le Régime soit reconfirmé et prolongé lors d'une de ces rencontres.

Conformément aux termes du Régime des droits, toute proposition qui satisfait certains critères destinés à protéger les intérêts de tous les actionnaires est considérée une « offre autorisée ». Une « offre autorisée » doit être faite à partir d'une circulaire d'offre publique d'achat préparée selon les lois sur les valeurs mobilières en vigueur et, en plus de certaines autres conditions, doit être valide pour une durée d'au moins 60 jours. Si, à la fin des 60 jours, au moins 50 % des actions de classe A en circulation, autres que celles détenues par l'offrant ou certains apparentés, ont été offertes, l'offrant peut prendre livraison des titres offerts et en payer le prix. Il doit aussi reconduire l'offre de 10 jours afin de permettre à d'autres actionnaires de soumettre leurs actions.

Les droits émis en vertu du Régime des droits pourront être exercés seulement lorsqu'une personne, et toute autre partie qui lui est reliée, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus d'actions de classe A de Radisson en circulation sans remplir les clauses prévues par l'« offre autorisée » du Régime des droits ou sans le consentement du Conseil. Lorsqu'une offre publique d'achat ne rencontre pas les critères de l'« offre autorisée » du Régime des droits, les droits émis par le Régime des droits autorisent les actionnaires à acheter des actions de classe A de Radisson à un prix réduit significativement par rapport au prix en cours.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

14. Événements postérieurs à la date du bilan (suite) :

- b) Recouvrement de 1 613 actions de Goldcorp inc. au nom de Radisson incluant un montant brut de 26 881 \$ subséquent à un dossier antérieur

Une entente signée le 11 juin 1985 permettait à Launay Resources Inc. d'acquérir 100 % des claims miniers détenus par la Société dans le canton Scott de la province de Québec. À la suite de cette entente, Launay Resources Inc. a émis 15 000 actions au nom de Radisson. Launay Resources Inc. s'est retrouvée, à la suite de différentes transactions, détenue par Goldcorp inc. et les 15 000 actions de Launay Resources Inc. sont devenues 1 613 actions de Goldcorp inc. incluant un montant brut de 26 881 \$ (provenant de la vente d'actions de New Gold Eagle Mines). Les certificats d'actions ainsi que les fonds ont été reçus le 17 mars 2009.

- c) Émission d'options

Le 10 mars 2009, Ressources minières Radisson inc. a octroyé 980 000 options d'achat d'actions incitatives à ses administrateurs, conformément au régime d'options d'achat d'actions de la Société, exerçables sur une période de cinq ans, au prix de 0,10 \$ par action, au plus tard le 9 mars 2014.

De plus, le 9 février 2009, Radisson a octroyé 100 000 options à un consultant, exerçables sur une période de deux ans, au prix de 0,10 \$ par action, au plus tard le 9 février 2011.

- d) Protocole d'entente non contraignant avec AusCan Gold Pty Ltd pour un échantillonnage en vrac sur la propriété O'Brien

Le 16 mars 2009, Ressources minières Radisson inc. a signé un protocole d'entente (PE) non contraignant avec AusCan Gold Pty Ltd (AusCan), une société située à Sydney, en Nouvelle-Galles-du-Sud (Australie). L'entente stipule qu'AusCan fournira 25 000 000 \$ CAN sur une période d'environ trois ans pour financer le programme d'échantillonnage en vrac souterrain sur la zone 36 Est, sur la propriété Mine O'Brien (100 % Radisson). Si le financement est complété selon les échéances, AusCan acquerra un intérêt de 50 % dans la propriété Mine O'Brien. Les parties ont convenu de signer l'entente définitive ayant force obligatoire concernant ce sujet au plus tard le 1er mai 2009. AusCan devra alors effectuer le premier versement prévu dans l'entente. Radisson sera responsable de l'exécution des travaux.

En date du 1er mai 2009, l'entente n'a pas eu lieu.

- e) Cession des propriétés Lépine et Destor à Clifton Star Ressources inc.

Le 7 avril 2009, Ressources minières Radisson inc. a cédé à Clifton Star Ressources inc. (Clifton Star) ses propriétés Destor et Lépine, lesquelles sont situées dans le canton de Destor, au Québec. En contrepartie de la vente de ces propriétés, Radisson recevra la somme de 250 000 \$ à la signature. De plus, Radisson obtiendra une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie non assujettie à un rachat par l'acheteur pour la propriété Destor. Avant cette transaction, la propriété Lépine comportait une redevance sous-jacente de 3 % sur les revenus nets de fonderie, redevance détenue par IAMGOLD Corporation. Lors de la transaction avec Clifton Star, Radisson a racheté et annulé un tiers (1/3) de cette redevance, réduisant ainsi la redevance détenue par IAMGOLD à 2 %. Les propriétés Destor et Lépine ne sont pas considérées comme étant des actifs de premier plan pour Radisson. Par contre, en raison de leur proximité, Clifton Star pourra mieux protéger l'exploration en cours sur sa propriété Mine Duquesne.

Le produit de cette vente permettra à Radisson d'améliorer la position de son fonds de roulement.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

15. Opérations entre apparentés :

Au cours de l'exercice, la Société a encouru des frais d'honoraires et sous-traitants s'élevant à 80 000 \$, avec le président du conseil d'administration, lesquels ont été réglés sous la forme d'une émission d'actions. De plus, elle a encouru 4 800 \$ (4 800 \$ en 2007) en loyer et frais d'occupation auprès du vice-président de Ressources Minières Radisson inc.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

16. Autres éléments d'information :

	2008	2007
Montants recouverts au cours de l'exercice :		
Impôts et impôts miniers	72 854 \$	38 096 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :

	2008	2007
Activités d'investissement et de financement hors caisse :		
Acquisition de propriétés minières par l'émission de capital-actions	17 600 \$	248 400 \$
Débiteurs relatifs aux crédits d'impôt à l'exploration	-	35 812
Impact fiscal lié aux actions accréditives	542 392	114 000
Option sur propriété reçue sous la forme d'un placement	-	6 750

17. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers :

Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers : le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidités.

A. Risque de marché :

i) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'encaisse porte intérêt au taux de base moins 0,5 %. Par conséquent, la Société est exposée à une variation de la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

ii) Risque de change :

La Société n'est pas exposée à des fluctuations monétaires, car toutes les transactions se produisent en dollars canadiens.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

17. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers (suite) :

B. Juste valeur :

La juste valeur estimative est établie à la date du bilan en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et créditeurs et frais à payer correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme.

C. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'encaisse, les dépôts à terme et les débiteurs sont les principaux instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. De plus, comme la majorité des comptes débiteurs le sont auprès des gouvernements provincial et fédéral sous forme de crédits de taxes à la consommation et d'aide gouvernementale, le risque de crédit est minimal. Le risque de crédit n'a pas changé de façon significative par rapport à l'exercice précédent.

D. Risque de liquidités :

Le risque de liquidités est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À la fin du mois de décembre 2008, la Société avait suffisamment de liquidités pour prendre en charge ses passifs financiers et les passifs financiers futurs provenant de ses engagements.

18. Informations à fournir concernant le capital :

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à :

- Maintenir et sauvegarder son capital en vue d'offrir un bon retour sur investissement pour les actionnaires par le maintien d'un niveau suffisant de fonds, continuer l'avancement et le développement des propriétés existantes et acquérir, explorer et développer d'autres propriétés minières de métaux précieux et de base;
- Investir l'encaisse disponible dans des instruments financiers très liquides et peu risqués provenant d'émetteurs de qualité, de façon à minimiser le risque de perte de capital;
- Obtenir le financement nécessaire, lorsque requis, pour compléter l'exploration et le développement de ses propriétés.

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres et l'encaisse comme constituant son capital. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital de la part d'organismes de réglementation.

La Société gère la structure de son capital et l'ajuste selon le niveau des fonds nécessaires à la gestion de ses opérations, en fonction de l'évolution des conditions économiques et selon le risque des actifs sous-jacents, en particulier en ce qui concerne les résultats d'exploration des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt.

Afin de faciliter la gestion de son capital et le développement de ses propriétés minières, la Société prépare des budgets de dépenses annuelles, qui sont mis à jour lorsque nécessaire, et qui sont révisés et approuvés par le conseil d'administration de la Société. De plus, la Société peut émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts, conclure des ententes d'options sur ses propriétés minières en contrepartie de liquidités d'engagements d'exploration de la part de partenaires ou les deux, faire des ententes de coparticipation ou disposer de certains actifs. La politique d'investissement de la Société est de déposer ses liquidités dans des comptes portant intérêts provenant d'institutions financières reconnues afin de maximiser les liquidités. Dans le but de maximiser les efforts de développement en cours, la Société ne verse pas de dividendes. Malgré les risques décrits à la note 1, la Société prévoit continuer de recueillir des fonds, lorsque requis, afin de continuer à répondre à ses objectifs de gestion du capital.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dale M. Hendrick, ing.¹
Président du conseil d'administration

Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président, chef de la direction et administrateur

Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

Jean-Marie Dupont¹
Administrateur

Luc Simoneau¹
Administrateur

James Stephenson, Q.C.
Administrateur

Paul Cregheur, géologue
Administrateur

James Kelleher, PC Q.C.
Administrateur

¹ Membre du comité de vérification

MEMBRES DE LA DIRECTION

Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président, chef de la direction et administrateur

Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

SIÈGE SOCIAL

C.P. 307, Succursale bureau-chef
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819-797-0606
Télécopieur : 819-797-0100
Courriel : dlacasse@lino.com
Site internet : www.radissonmining.com

VÉRIFICATEURS

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
155, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3
Téléphone : 819-762-5764
Télécopieur : 819-797-1471

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE

Société de Fiducie Computershare du Canada
1500, rue University
Montréal (Québec) H3A 3S8
Téléphone : 800-564-6253
Télécopieur : 866-249-7775
Courriel : service@computershare.com
Site internet : www.computershare.com

CONSEILLER JURIDIQUE

Gowling Lafleur Henderson, Avocats
1, Place Ville-Marie, 37^e étage
Montréal (Québec) H3B 3P4
Téléphone : 514-878-9641
Télécopieur : 514-878-1450

McLean & Kerr LLP
130, Adelaide Street West
Suite 2800
Toronto (Ontario) M5H 3P5
Téléphone : 416-364-5371
Télécopieur : 416-366-8571